



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE**  
**DES**  
**FINANCES PUBLIQUES**

**Délégations de signature**

**N° Spécial**

**01 Décembre 2017**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP, délégations de signature, du 01 Décembre 2017**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES</b>	<b>Page</b>
DDFIP n° 2017-140	27.11.2017	Arrêté portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal	3
DDFIP n° 2017-141	01.12.2017	Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal	5

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Arrêté DDFIP n° 2017-140 du 27 novembre 2017 portant délégations de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**Liste des responsables de service**

**disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévu par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts**

SERVICE	CIVILITE	PRENOM	NOM
<b>SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS</b>			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	KARINE	BENEDETTO
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	ERIC	COUSIN
CLICHY	Mme	NETY	THERESINE
COLOMBES	M.	PATRICK	ROUX
COURBEVOIE	Mme	JOSIANE	VAUDEVIRE-MALET
GENNEVILLIERS	Mme	ELISABETH	BOURGMAYER
ISSY-LES-MOULINEAUX	M	MICHEL	TAMAIN
LEVALLOIS-PERRET	M.	DENIS	ROGE
MONTROUGE	Mme	JOSIANE	DAUPHIN HIPPON
NANTERRE -RUEIL	M.	JEAN-YVES	BLANC
NEUILLY	M,	ALAIN	TALLON
SAINT-CLOUD	M.	VINCENT	PETIT
SCEAUX NORD	Mme	ANNIE	PUGNET
SCEAUX SUD	Mme	JOCELYNE	CHAPELET
SEVRES	Mme	MICHELE	TILMANT
SURESNES	Mme	MONIQUE	FOCH
VANVES	M.	PHILIPPE	JULIEN
<b>TRESORERIES MIXTES</b>			
BAGNEUX	Mme	DENISE	IMBERT
CHATILLON	Mme	SYLVIE	VACHIAS
CLAMART	M.	FRANCOIS	MARTIN
MALAKOFF	M.	JAMES	TAIB
VILLENEUVE-LA-GARENNE	M.	PASCAL	LACROIX
<b>SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE</b>			
NANTERRE 1ER BUREAU	M.	MOHAMED	ZOUBERT
NANTERRE 2EME BUREAU	M.	MOHAMED	ZOUBERT
VANVES 1ER BUREAU	M.	JACQUES	COULONGEAT
<b>SERVICES DE PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT</b>			
NANTERRE 3EME BUREAU	M.	MICHEL	GUILLOU

VANVES 2EME BUREAU	Mme	FLORENCE	DE LYLLE
--------------------	-----	----------	----------

<b>CENTRES DES IMPÔTS FONCIER</b>			
CDIF NANTERRE	M.	PATRICK	OUSSET
<b>SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES</b>			
ASNIERES-SUR-SEINE	Mme	PASCALE	ETCHEGOYEN
BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	EVELYNE	BITUMBA
CLICHY	M.	BRUNO	BOCHEL
COLOMBES	M.	GERARD	TAVERNARO
COURBEVOIE	M.	MARCEL	AÏDAN
GENNEVILLIERS	M.	BRUNO	BOCHEL
ISSY-LES-MOULINEAUX	Mme	BRIGITTE	ORMIERES
LEVALLOIS-PERRET	M.	EDDIE	KAMOUN
MONTRouGE	Mme	ISABELLE	MICHEL-GHARIANI
MONTRouGE	Mme	MARYVONNE	MARTINOT
NANTERRE DEFENSE	M.	PHILIPPE	BOURMIER
NANTERRE RUEIL	M.	PHILIPPE	MILHAT
NANTERRE VILLE	Mme	MURIEL	BELLANGER
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GISELE	VAQUE
SAINT-CLOUD	M.	JEAN-CLAUDE	SCAGNELLI
SCEAUX	M.	PATRICE	LALLEMENT
SEVRES	Mme	PASCALE	HERBAUT
SURESNES	M.	EMMANUEL	CRESSON
VANVES	Mme	ELIANE	MATHIEU
<b>PÔLES DE RECOUVREMENT SPECIALISES</b>			
DES HAUTS DE SEINE	M.	RENZO	CELANTE
<b>PÔLES CONTRÔLE EXPERTISE</b>			
BOULOGNE-BILLANCOURT	M.	MICHEL	PLANCHAIS
ASNIERES	Mme	PASCALE	LOISEAU
COURBEVOIE	M.	CEDRIC	SAINT-ANTOINE
ISSY-LES-MOULINEAUX	M.	STEPHANE	GAUTHEY
LEVALLOIS-PERRET	M.	GUY	LE FLOCH
NANTERRE	Mme	MARIE-CLOTILDE	BOCHE
NEUILLY-SUR-SEINE	Mme	GWENDOLINE	BECAM
SCEAUX	Mme	FABIENNE	ROUMAGE
SEVRES	Mme	CLARISSE	VAUXION

<b>PCRP</b>			
SURESNES (1)	Mme	MARIE-HELENE	CENDERENT
NANTERRE-RUEIL (2)	M.	PATRICK	CHABRILLAT
NEUILLY-SUR-SEINE (3)	Mme	FABIANA	DURAND-PANSERA
NEUILLY-SUR-SEINE (4)	Mme	LAURENCE	LE ROUX
NEUILLY-SUR-SEINE (5)	Mme	BRIGITTE	MARX
BOULOGNE-BILLANCOURT (6)	Mme	PASCALE	ROURE
SEVRES (7)	M.	LOIC	SPEICH
MONTRouGE (8)	Mme	MARIE-MICHELE	PADOVANI
SCEAUX (9)	Mme	CATHERINE	DOMMERGUES
<b>BRIGADES DEPARTEMENTALES DE VERIFICATION</b>			
1ERE BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	FLORENCE	LEFEBVRE
3EME BDV BOULOGNE-BILLANCOURT	Mme	SYLVETTE	BRICHANT
4EME BDV SEVRES	M.	FRANCOIS-MICHEL	DUTHEIL
5EME BDV SCEAUX	M.	FRANCK	DELCROIX
6EME BDV SCEAUX	Mme	NAÏMA	LEMAYNI
8EME BDV NANTERRE	Mme	CECILE	BUTOUR
10EME BDV NANTERRE	M.	BENOIT	GAGNEROT
11EME BDV NANTERRE	Mme	MARIANNE	GLISE
12EME BDV NANTERRE	M.	GERARD	FAVIER
13EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	M.	STEPHANE	FROUGIER
14EME BDV NEUILLY-SUR-SEINE	Mme.	NICOLE	AUGE
15EME BDV SEVRES	Mme	SYLVIE	MENARD

**Nanterre le 27 novembre 2017**

**Arrêté DDFIP n° 2017-141 du 1er décembre 2017 portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**service des impôts des particuliers de Neuilly-sur-Seine**

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Neuilly sur Seine  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable

publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. ROLLIN Bruno, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Neuilly sur Seine, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 500000€ ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom
COULIBALY Yelly	LEMARCHAND Lilian

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

GARSIN Catherine	GELY Caroline	BAMBY Michael
DELAREUX Rosemonde		

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

PONS Elisa	ADAMCZAK Julien	JACOBBERGER Audrey
CONVERSET Aline	MAURIN Isabelle	BRITO Silvio
BENAIGES Ophélie		

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
  - 3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;
- aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
COULIBALY Yelly	inspecteur	15 000€	24 mois	350 000€
LEMARCHAND Lilian	inspecteur	15 000€	24 mois	350 000€
AMAND Annie	contrôleuse	10 000€	24 mois	50 000€
BAUCHE Manon	contrôleuse	10 000€	24 mois	50 000€
NICOLIE Angélique	contrôleuse	10 000€	24 mois	50 000€
MARGE Damien	contrôleur	10 000€	24 mois	50 000€
BABACI Patrice	contrôleur	10 000€	24 mois	50 000€
PIALAT Brice	contrôleur	10 000€	24 mois	50 000€
BOUCHINDOMME Bruno	agent	2 000€	24 mois	50 000€

### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
  - 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
ROLLIN Bruno	inspecteur div	60 000 €	60 000 €	24 mois	500 000€
COULIBALY Yelly	inspecteur	15 000 €	15 000 €	24 mois	350 000€
LEMARCHAND Lilian	inspecteur	15 000 €	15 000 €	24 mois	350 000€
GARSIN Catherine	contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
GELY Caroline	contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
DELAREUX Rosemonde	contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
BAMBY Michael	contrôleur	10 000 €	10 000 €		
MAURIN Isabelle	agente	2 000 €	2 000 €		
PONS Elisa	agente	2 000 €	2 000 €		
CONVERSET Aline	agente	2 000 €	2 000 €		
ADAMCZAK Julien	agent	2 000 €	2 000 €		
JACOBERGER Audrey	agente	2 000 €	2 000 €		
BENAIGES Ophélie	agente	2 000 €	2 000 €		
AMAND Annie	contrôleuse		10 000 €	24 mois	50 000 €
BAUCHE Manon	contrôleuse		10 000 €	24 mois	50 000 €
NICOLIE Angélique	contrôleuse		10 000 €	24 mois	50 000 €
MARGE Damien	contrôleur		10 000 €	24 mois	50 000 €
BABACI Patrice	contrôleur		10 000 €	24 mois	50 000 €
PIALAT Brice	contrôleur		10 000 €	24 mois	50 000 €
BOUCHINDOMME Bruno	agent		2 000 €	24 mois	50 000 €

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Neuilly sur Seine.

### **Article 5**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Hauts-de-Seine

A Neuilly sur Seine, le 1<sup>er</sup> décembre 2017

Le comptable,  
Responsable du service des impôts des  
particuliers de Neuilly sur Seine,

Alain TALLON

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>